



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-5 (2024)  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS  
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION  
D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES DEMANDES  
RELATIVES AUX USAGES DÉROGATOIRES PONCTUELS

---

**AVIS** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 novembre 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait le règlement numéro 6-6-5 (2024), modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes relatives aux usages dérogatoires ponctuels;
- le 20 novembre 2024, la municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif aux modifications proposées par ledit règlement;
- l'objet de celui-ci est de prévoir que les projets visant la régularisation ou le remplacement d'un usage dérogatoire ponctuel protégé par droits acquis pourront faire l'objet d'une demande d'approbation en vertu du règlement sur les PPCMOI. À cet effet, le règlement identifie les critères d'évaluation qui devront être pris en considération lors de l'étude de ces demandes ;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 20 novembre 2024.

Donné à Coaticook, ce 25 novembre 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 25 novembre 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 25 novembre 2024.

Donné à Coaticook, ce 25 novembre 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras